Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0103-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Désignation de représentants d'Annemasse Agglo au comité de gouvernance des fonds pour le projet A412

N° BC_2026_0103

Séance du : 25 août 2026

Convocation du : 18 août 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du Bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Vu le courrier de la Sous-Préfète de Thonon-les-Bains adressé au Président de la Communauté d'agglomération invitant l'EPCI à désigner des représentants pour le comité de gouvernance des fonds pour le projet A. 412,

Afin d'assurer une gestion transparente et efficace des ressources allouées, un comité de gouvernance est crée dans le cadre du projet de construction de l'A. 412. Ce comité aura pour mission de superviser l'emploi des fonds tout en garantissant la bonne exécution des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes. Cette instance sera installée le lundi 14 septembre 2026.

Au regard de l'importance de l'implication de l'EPCI dans ce projet et de son impact sur le territoire, il est proposé à l'agglomération de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de ce comité.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DESIGNER Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI comme membre titulaire et Jean COMBETTE comme membre suppléant pour siéger au sein de ce comité de gouvernance des fonds pour le projet A. 412.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 074-200011773-20260825-BC_2026_0103-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 25/08/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 27/08/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

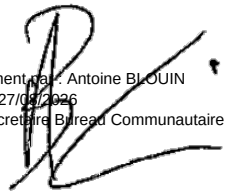

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.